

16 Faits divers & Justice

Lutte contre les stupéfiants

La diversification de son activité ne lui a pas réussi

J-P A.

Port-Gentil/Gabon

A côté du commerce de friperie, pour lequel il était connu dans le quartier Canal Évasion, le Malien Simbra Dembélé, 25 ans, vendait du cannabis qu'il gardait dans sa chambre à coucher.

A PORT-GENTIL, derrière la vente de friperie se cache, dans la plupart des cas, un commerce illécite, celui du cannabis. C'est ce que révèle la perquisition effectuée, le 18 août dernier, au domicile d'un ressortissant malien, Simbra Dembélé, demeurant au quartier Canal Évasion, par les éléments de l'Office central de lutte

antidroge (Oclad).

Ce jour-là, les agents sont informés du déroulement d'un trafic de stupéfiants dans la zone indiquée. Le mis en cause, Simbra Dembélé, un homme de 25 ans, est reconnu dans tout le quartier comme étant un vendeur de friperie. Seulement, il se trouve qu'à côté de cette activité, il est également un important relais dans le dispositif de la commercialisation de l'herbe interdite dans la ville du sable.

Les policiers font alors irruption chez lui, perquisitionnent sa maison et, comme il fallait s'y attendre, découvrent une cinquantaine de bonbons et du vrac de cannabis prêts



Photo : J.P.A.

Le fruit de la perquisition menée par les policiers.

à être écoulés que le Malien avait pris soin de dissimuler dans sa chambre à coucher.

Conduit au poste de police et interrogé sur la provenance de cette "marchandise", Simbra

Dembélé répond de façon évasive en tentant de faire tourner les policiers en bourriques. Mais c'était sans compter avec le savoir-faire des limiers de l'Oclad, qui n'ont pas tardé à lui faire cracher le



Photo : J.P.A.

Simbra Dembélé désormais face à la justice.

morceau.

Ainsi, de ses aveux, on apprend que Simbra Dembélé est bien le propriétaire de la drogue retrouvée chez lui. Il s'en serait procurée auprès d'un grossiste, un compatriote à lui dont il n'a pas voulu révéler l'identité, conformément à la loi de l'omerta qui régent ce trafic.

Qu'à cela tienne, il répondra seul, devant le tribunal correctionnel, des délits de détention et vente de drogue, ainsi que de défaut de carte de séjour. Le parquet de Port-Gentil a, d'ailleurs, décidé de le placer en détention préventive. En attendant son procès.

Faits d'ailleurs

• **France/Pas-de-Calais : un détenu reçoit sa première visite après 38 ans de prison**

CONDAMNÉ à perpétuité dans une affaire de meurtre, Michel, 65 ans, incarcéré au centre de détention de Bapaume (Pas-de-Calais), a reçu sa première visite, il y a quelques jours. Après 38 ans passés derrière les barreaux.

L'histoire rapportée, le week-end dernier, par "La Voix du Nord", est d'une tristesse infinie. Michel, 65 ans, a été condamné, il y a des années, à perpétuité pour meurtre. Incarcéré au centre de détention de Bapaume, le sexagénaire qui a déjà passé 38 ans en prison et qui ne devrait pas en sortir avant une dizaine d'années n'avait, jusqu'à très récemment, reçu aucune visite.

C'est ce mois-ci que son premier visiteur est venu le voir au parloir, selon le quotidien régional. Ce visiteur, Michel le connaît bien puisqu'il n'est autre que celui qui a partagé sa cellule pendant 7 ans, entre 2008 et 2015 : Benoît qui est sorti de prison l'année dernière. Il s'était promis de retourner voir son "compagnon" pour mettre fin à son isolement et faire en sorte que ce dernier puisse échanger avec d'autres personnes que les surveillants, l'administration pénitentiaire et ses codétenus. Benoît a respecté sa promesse. Il a vu Michel au parloir le 7 août dernier.

Selon le témoignage de Benoît, Michel a pourtant une famille. "Il avait ses garçons au téléphone de temps en temps, mais c'est fini, ils ne sont jamais venus le voir, assure-il à nos confrères. (...) Sa famille, c'était moi et quelques codétenus".

On aurait, par ailleurs, annoncé à Michel qu'il ne pourrait pas sortir avant dix ans. "Il aura 75 ans. Ce sera pour aller en maison de retraite", commente Benoît. "C'est le faire mourir à petit feu, on ne peut pas laisser quelqu'un comme ça". Loin du monde et de sa famille, les jours de Michel se suivent et se ressemblent. Son quotidien se résumerait ainsi à "fumer des cigarettes, boire du café le matin dès 7 h 30 à l'ouverture des portes, discuter un peu, rester dans son lit et regarder parfois la télé". "Ses loisirs c'est sa cigarette. Sa vie est foutue. Il mangeait peu, il pesait à peine 50 kilos quand je suis sorti. Cela me dépasse de laisser mourir quelqu'un comme ça. Ce qu'il vit est plus dur que la peine de mort. Il aurait moins souffert", conclut Benoît.

• **Cameroun/Nécrophilie : il viole le cadavre de sa sœur à la morgue**

Dans la morgue d'un hôpital camerounais, un homme a été surpris en train de violer le cadavre de sa sœur. L'individu a ensuite acheté le silence de celui qui l'a découvert. Incroyable, mais pourtant vrai, si l'on en croit plusieurs médias africains. Au Cameroun, un riche homme d'affaires s'est rendu coupable d'un acte odieux, le 15 août dernier à l'hôpital central de Yaoundé. S'y présentant en fin de soirée pour voir la dépouille de sa sœur cadette, Bernard est accompagné jusqu'à la morgue par un employé à qui il demande quelques minutes de quiétude pour rendre un dernier hommage à Hortense. De longues minutes s'écoulent et, ne voyant pas l'homme ressortir, l'employé décide de s'enquérir de la situation. La porte s'ouvre alors sur un effroyable spectacle : Bernard s'agite frénétiquement contre le cadavre de sa sœur dans le plus simple appareil. Selon Afriquinfos, qui relate ce fait divers morbide, l'employé aurait alors essayé de chasser le nécrophile, lequel réussit pourtant à acheter son silence moyennant le versement d'une somme comprise entre 50.000 et 150.000 francs. Ce sont finalement les gémissements de l'homme retourné à sa besogne qui le trahiront, ceux-ci attirant l'attention d'infirmiers incorruptibles qui l'expulseront de l'hôpital. Une histoire sans morale puisque l'auteur des faits n'aurait pas été inquiété. Plusieurs médias africains évoquent un acte qui ne serait pas isolé au Cameroun. Le site d'informations Koaci précisant que "des réseaux bien huilés assouvissent tous les désirs jusqu'à l'impensable à des clients à la recherche de la richesse et de pouvoirs surnaturels".

• **Côte d'Ivoire/Attécoubé/Drame : un fraudeur de courant foudroyé par une décharge électrique**

Une dramatique scène s'est produite à Abobodoumé, dans la commune d'Attécoubé. Celle d'un homme mort électrocuté. C'est le samedi 30 juillet dernier, que les faits se sont produits.

Ce jour-là, un homme âgé de 35 ans, répondant au nom de D. Bindjo, monte sur le toit d'une maison située dans les environs de l'école primaire "Saint-Cyr". On le

voit s'activer sur le circuit électrique alimentant la maison en courant. Mais tout d'un coup, sur le toit du bâtiment, il est violemment projeté. L'homme qui vient de recevoir dans son corps, une puissante décharge électrique, n'a même pas le temps de hurler. Il est mort, foudroyé par le courant. Informée, la police dépêche des agents sur les lieux du drame, pour le constat d'usage. Puis le corps du malheureux D. Bindjo est récupéré par les services des pompes funèbres, qui vont

ensuite le déposer à la morgue. Cela, en présence même d'une équipe de responsables de la Cie.

Mais que s'est-il passé pour que l'infortuné soit mortellement électrocuté ? Ce que l'on apprend n'est pas du tout à l'honneur du défunt. De fait, il ressort, de source proche de la Cie, que D. Bindjo a été mortellement électrocuté, alors qu'il s'adonnait à un branchement électrique frauduleux. Il a payé de sa vie son acte réprimé par la loi.

Rassemblés par AFE

INFORMATION



LA BICIG INFORME

SON AIMABLE CLIENTELE

DE LA FERMETURE DE SES GUICHETS

LE SAMEDI 27 AOUT 2016.

AVEC SES REMERCIEMENTS POUR VOTRE BONNE COMPREHENSION



Avançons ensemble